

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20230220-003

du 20 février 2023

n°003

page 1/2

**EXTRAIT:**

Nombre de membres en exercice : 26

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**PRESENTS (20) :** M. ABELIN, M. PICHON, M. MICHAUD, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. DROIN, M. MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, M. PREHER, M. CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. AURIAULT, M. BAILLY, M. BONNARD, M. BRAGUIER, M. TARTARIN

**POUVOIRS (5) :** M BOISSON donne pouvoir à M ABELIN  
Mme LAVRARD donne pouvoir à Mme AZIHARI  
Mme BRAUD donne pouvoir à M. DROIN  
M. MEUNIER donne pouvoir à M. PREHER  
M. COLIN donne pouvoir à M. PEROCHON

**EXCUSES (1) :** Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Dominique CHAINE

**RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**

**OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

*La présente délibération a pour objet de soumettre à l'approbation du bureau communautaire les modifications du tableau des effectifs.*

*La gestion du personnel de la collectivité de Grand Châtellerault nécessite que soient réalisés des ajustements de postes qui affectent le tableau des emplois en ce qui concerne les grades des agents concernés.*

*De même, il convient de délibérer lorsque la collectivité recrute un agent contractuel sur un emploi permanent afin d'en déterminer les conditions, ainsi que dans le cadre d'un contrat de projet correspondant à un emploi non permanent.*

*Conformément au Code de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, tout emploi permanent de Grand Châtellerault est pourvu prioritairement par un titulaire.*

*En cas de difficultés de recrutement d'un(e) agent(e), ayant le statut de fonctionnaire correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expériences requises), conformément aux dispositions de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans dont la rémunération sera calculée suivant la grille indiciaire. Le(a) candidat(e) sera recruté(e) au même niveau de grade et devra justifier d'une même qualification ou expérience requise pour le poste.*

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKRAULT

Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20230220-003

du 20 février 2023

n°003

page 2/2

VU la délibération n°001 du 9/01/2023 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

**CONSIDERANT** le tableau des emplois ci-annexés,

Le bureau communautaire, ayant délibéré :

- décide de créer les postes dans le cadre de :

Remplacement :

- 2 postes dans les grades de catégorie B, toutes filières, à temps complet.
- 1 poste dans le grade d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps complet.

Transformation :

- 3 postes dans le grade de technicien principal de 2eme classe à temps complet.

- décide d'adopter le tableau des emplois ci annexé,

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à recruter des agents contractuels en l'absence de titulaires et à signer le contrat d'engagement. La rémunération sera fixée en accord avec les grilles de la fonction publique territoriale dans les conditions définies en préambule.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOLUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

SLOW

ANNEXE détaillant les grades et missions des postes GC 20/02/23

AVEC MAINTIEN DU NOMBRE D'EMPLOIS ( sans augmentation des ETP) :

**1- Le remplacement de certains agents:**

1-1) En raison d'une mobilité interne, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste de responsable de la médiathèque de Bonneuil-Matours au sein du réseau des médiathèque rattaché à la direction de la Culture **dans les grades de catégorie B, toutes filières, à temps complet**. Le poste sur le grade d'assistant de conservation de patrimoine principal de 2eme classe à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité social territorial.

1-2) En raison d'un départ à la retraite, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste d'agent de médiathèque ou responsable Naintré au sein du réseau des médiathèque rattaché à la direction de la Culture **dans les grades de catégorie B, toutes filières, à temps complet**. Le poste sur le grade d'assistant de conservation de patrimoine à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité social territorial.

1-3) En raison d'une démission, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste de technicien(cienne) son au sein de l'équipement le 4 rattaché à la Direction de l'Engagement citoyen **dans le grade d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps complet**. Le poste sur le grade d'adjoint technique à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité social territorial.

**2- La transformation de certains postes :**

2-1) Suite à réussite à concours, il est proposé de créer un poste de conducteur(rice) d'opérations au sein du service conduite de conception et d'opération rattaché à la Direction Qualité de la construction **dans le grade de technicien principal de 2eme classe à temps complet**. Le poste sur le grade d'ingénieur à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité social territorial.

2-2) Dans le cadre d'une nouvelle organisation, il est proposé de faire évoluer un poste de technicien énergie vers un poste de coordinateur de la plateforme territoriale de rénovation énergétique au sein du service habitat et foncier rattaché à la Direction de l'aménagement du territoire **dans le grade de technicien principal de 2ème classe à temps complet**.

Le poste sur le grade de technicien à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectif après avis du Comité social territorial.

2-3) Dans le cadre d'une nouvelle organisation, il est proposé de transformer un poste de technicien énergie de la plateforme territoriale de rénovation énergétique au sein du service habitat et foncier rattaché à la Direction de l'aménagement du territoire **dans le grade de technicien principal de 2ème classe à temps complet**.

Le poste sur le grade de technicien à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectif après avis du Comité social territorial.



Effectifs pourvus au 01/01/2023

GRADES	POSTES CRÉÉS « ouverts » au 20/02/2022			POSTES POURVUS					
	total	TC	TNC	TOTAL	STATUT				
					STAGIAIRES		CONTRACTU		
					TC	TNC	TC	TNC	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>232</b>	<b>223</b>	<b>9</b>	<b>185</b>	<b>149</b>	<b>5</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	
Directeur Général des Services 80 à 150 mille hab.	1	1	0	1	1				
Directeur Général des Services 40 à 80 mille hab.	1	1	0	0	0				
Directeur général adjoint des services 40 à 150 mille hab.	4	4	0	4	2		2		
Directeur	4	4	0	0	0				
Administrateur Général	2	2		0	0				
Administrateur Hors Classe	1	1		0	0				
Administrateur	1	1		0	0				
Attaché hors classe	4	4	0	4	4		0		
Attaché principal	14	14	0	10	9		1		
Attaché	48	48	0	42	18		24		
Rédacteur principal de 1ère classe	12	12	0	10	10				
Rédacteur principal de 2ème classe	10	10	0	8	8				
Rédacteur	24	24	0	20	16		4		
Adjoint administratif principal de 1e cl	40	39	1	27	27				
Adjoint administratif principal de 2e cl	37	34	3	32	31	1			
Adjoint administratif	29	24	5	27	23	4			
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>229</b>	<b>222</b>	<b>7</b>	<b>196</b>	<b>171</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	
Ingénieur en Chef Hors Classe	0	0	0	0	0				
Ingénieur en Chef	0	0	0	0	0				
Ingénieur Hors Classe	1	1	0	0	0				
Ingénieur Principal	10	9	1	8	8	0	0		
Ingénieur	7	7	0	5	2		3		
Technicien principal 1e cl	19	19	0	16	14		2		
Technicien principal 2e cl	15	15	0	9	3		6		
Technicien	21	21	0	16	5		11		
Agent de maîtrise principal	12	12	0	10	10				
Agent de maîtrise	12	12	0	9	9				
Adjoint technique principal 1e cl	37	37	0	33	33				
Adjoint technique principal 2e cl	44	41	3	41	39	2			
Adjoint technique	51	48	3	49	48	1			
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>137</b>	<b>102</b>	<b>35</b>	<b>94</b>	<b>66</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	
Conservateur du patrimoine	1	1	0	1	1				
Conservateur bibliothèque	1	1	0	1	1				
Attaché principal de conservation du patrimoine	3	3	0	2	2				
Attaché de conservation du patrimoine	7	6	1	3	1		2	0	
Bibliothécaire principal	1	1	0	0	0				
Bibliothécaire	2	2	0	1	1				
Assistant conservation P&B principal 1e cl	8	8	0	7	7				
Assistant conservation P&B principal 2e cl	7	6	1	5	5	0			
Assistant conservation P&B	7	7	0	5	3		2		
Adjoint du patrimoine principal 1e cl	8	8	0	5	5				
Adjoint du patrimoine principal 2e cl	11	11	0	6	6				
Adjoint du patrimoine	11	9	2	10	8	2			
Directeur établissement E.A 1e cl	1	1	0	0	0				
Directeur établissement E.A 2e cl	1	1	0	1	1				
Professeur E.A hors cl	6	6	0	5	5				
Professeur E.A cl normale	6	6	1	6	4	1	1		
Assistant E.A Principal 1ère cl	25	16	9	18	14	4			
Assistant E.A Principal 2ème cl	23	8	15	16	2	3	2	9	
Assistant E.A	8	2	6	2			0	2	
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	
Conseiller des APS principal 1e cl	1	1	0	0					
Conseiller des APS principal 2e cl	2	2	0	1	1				
Conseiller APS	2	2	0	1	1				
Éducateur des APS principal 1e cl	10	9	1	7	7				
Éducateur des APS principal 2e cl	4	4	0	3	3				
Éducateur des APS	10	10	0	9	3		6		
Opérateur APS principal	1	1	0	0					
Opérateur APS	1	1	0	0					
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	
Médecin de prévention Hors classe	1	0	1	1			1		
Médecin de prévention contractuel	0	0	0	0					
Médecin 2ème classe	0	0	0	0			0		
Infirmier en soin généraux Hors classe	1	0	1	0					
Infirmier en soin généraux classe normale	2	1	1	1	1				
Psychologue Hors classe	1	0	1	0					
Psychologue	2	1	1	1			1		
Educateur de jeunes enfants HL classe	1	1	0	0	0				
Educateur de jeunes enfants	2	2	0	1	1				
Conseiller socio-éducatif	1	1	0	0					
Assistant socio-éducatif principal 1ere classe	1	1	0	0	0				
Assistant socio-éducatif principal 2ème classe	1	1	0	0	0				
Assistant socio-éducatif	3	3	0	2	2				
<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Animateur principal 1e cl	2	2	0	0	0				
Animateur principal 2e cl	4	4	0	3	3				
Animateur	6	6	0	3	3		0		
Adjoint d'animation principal de 2e cl	3	3	0	2	2	0			
Adjoint d'animation	3	2	1	0	0				
<b>EMPLOI SPECIFIQUE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Directeur École arts plastiques	0	0	0	0					
<b>EMPLOIS DE CABINET</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	
Directeur	1	1	0	1			1		
Collaborateur	2	2	0	1			1		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>666</b>	<b>608</b>	<b>58</b>	<b>512</b>	<b>413</b>	<b>18</b>	<b>70</b>	<b>11</b>	
Technicien de Voirie – Contrat de projet – 3 ans	1	1		1					

SLOW

Chef de projet Petites villes de demain – Contrat de projet grade attaché – 5 ans	1	1	1				
Economie de flux– Contrat de projet grade technicien – 2 ans	1	1	1				
Conseiller numériques EFS – Contrat de projet grade adjoint technique ou d'animation – 2 ans	4	4	3				
Manager de centre-ville – contrat de projet de 2 ans – attaché	1	1	1				
Manager de centre-bourg – contrat de projet de 2 ans – attaché	1	1	1				
Chargé de projet alimentaire – contrat de projet de 2 ans – ingénieur	1	1	1				
Chargé TRIBIO – contrat de projet de 3 ans – cadre emploi technicien	1	1	1				
Apprenti numérique cartographie	1	1	1				
Apprenti numérique équipements	1	1	1				
Apprenti économie sociale solidaire	1	1	1				
Apprenti technologie réseaux et télécommunications	1	1	1				